



Les chasseurs de grand gibier réclament l'équilibre

Conscients des risques d'une forte population de grand gibier, certains chasseurs réagissent.

'association nationale des chasseurs de grand gibier rappelle dans sa charte que « la chasse doit veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des sylviculteurs ne soient pas lésés. » Jean de JOUVENCEL, président de l'association du Cher, nous présente son point de vue.

Qu'est-ce que l'association des chasseurs de grand gibier ?

Elle regroupe les passionnés du grand gibier qui font la démarche volontaire d'y adhérer. Il en existe dans toute la France. Elles sont affiliées à l'association nationale (ANCGG) fondée en 1950 et à l'origine de grandes évolutions : création des plans de chasse, tir à balle...

Dans le Cher elle compte une centaine d'adhérents. Elle travaille en partenariat avec la fédération départementale : avis sur les plans de chasse, actions communes (conférences, exposition de trophées...). Elle mène aussi des activités pour améliorer les compétences de ses adhérents (formations, entrainements...).

Que pensez-vous du principe d'équilibre énoncé dans la charte nationale ?

Je l'approuve, comme tout adhérent à l'association. Nous cherchons le développement du grand gibier mais un **développement maîtrisé** pour satisfaire le chasseur sans porter atteinte aux agriculteurs ou forestiers. Nous sommes de fervents militants de l'équilibre agro-sylvocynégétique. Les populations trop importantes apportent dégâts agricoles et forestiers, problèmes sanitaires avec risques de parasitisme accrus et concurrence entre espèces (cerfs, chevreuils).

Concrètement, que faitesvous dans ce sens ?

L'association organise des formations et le « **brevet grand gibier** ». Ce diplôme volontaire comporte une épreuve de tir et une épreuve théorique sur la chasse, la gestion du grand gibier, son environnement et la connaissance de la forêt (essences, types de peuplement...). Il est précédé d'une formation de 7 à 8 séances. En 2011, près de 40 candidats s'y sont présentés dans le Cher.



Jean de Jouvence

Nous intervenons également auprès de différentes instances (fédération départementale, administration - DDT*) pour signaler les sites où les populations sont trop importantes ainsi que ceux où elles pourraient progresser. Nous sommes force de propositions sur toutes les questions relatives au grand gibier.

Nos adhérents représentent une faible part des chasseurs du Cher mais ils s'entendent tous sur le nécessaire équilibre forêt-gibier. Et leur nombre augmente. En effet la pérennité de la chasse ne peut s'envisager sans une véritable gestion du gibier.

Propos recueillis par Christine POMPOUGNAC Ingénieur au CRPF

*DDT : Direction Départementale des Territoires (ancienne Direction Départementale de l'Agriculture)